

MTB WINTER CUP LA PLAGNE

Règlement

Art 1 : Description :

Cette épreuve sera disputée conformément au présent règlement.
MTB WINTER CUP est un championnat de VTT sur neige.
Il s'agit de plusieurs épreuves individuelles.
Epreuve de type Mass-start
Vainqueur au cumul des points du Championnat.

*La mass-start est une course de masse, départ groupé au point A vers une arrivée en point B.

*Liaisons : Vitesse moyenne imposée sous peine de pénalités.

Art 2 : Comité Organisation :

4 Events

303 Résidence Elégie
73210 Landry

Heuzard Geoffrey : 0671141078
Heuzard Alexis : 0688933049
mtbwintercup@gmail.com

Art 3 : Officiels :

Directeur de Course : Heuzard Geoffrey, Heuzard Alexis
Traceurs : Heuzard Geoffrey, Heuzard Alexis
Arbitres : Heuzard Alexis



Art 4 : Inscriptions - Engagements :

Toute personne désirant participer à la MTB WINTER CUP devra s'inscrire en ligne sur : www.engage-sports.com

Le droit d'engagement est fixé à 45€ par pilote (2 courses + pass ski journée inclus).

L'engagement ne sera effectif qu'à réception de la totalité de son paiement.

Une caution de 10 euros par pilote sera demandée et encaissée en cas de non-retour du matériel prêté par l'organisation (brassard, forfaits, etc).

Le nombre d'engagés sera limité à 100 coureurs.

Chaque inscription est nominative et non cessible.

Inscriptions ouvertes à tout le monde lors de la première épreuve dans la limite des places disponibles.

Les coureurs ayant participé à la première épreuve seront ensuite prioritaires pour les prochaines manches du Championnat.

Cette compétition est ouverte aux compétiteurs et compétitrices détenteurs d'une licence délivrée par la Fédérations nationales de cyclisme.

Votre Licence vous sera demandée lors de votre inscription.

Cette compétition est également accessible aux non licenciés, un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport cycliste compétition de moins de - 6 mois (à la date de l'épreuve) **est à fournir à l'inscription.**

Le certificat médical fournit lors de la première épreuve sera validé pour tout le Championnat.

Cette compétition est ouverte aux participants âgés de 15 ans et plus au jour de l'événement.

Clôture des inscriptions :

Les inscriptions sont clôturées dès que le nombre d'engagés maximum est atteint.

La clôture d'enregistrement en ligne est fixée au Vendredi soir avant l'épreuve.

Vous aurez la possibilité de vous inscrire le Matin de la compétition dans la limite des disponibilités.

Une majoration de 5€ vous sera alors demandé sur le prix d'inscription.

Assurance annulation / Remboursement :

Les droits sont remboursés (hors forfait transaction et frais de virement bancaire) si le candidat a souscrit à l'assurance annulation de 10€ en même temps que son inscription à l'épreuve et sous réserve d'acceptation de son dossier et d'avoir fourni les justificatifs demandés.

Toute demande d'annulation pour tous motif devra impérativement être faite par courrier ou par mail au plus tard 10 jours avant la course.

Le participant devra présenter un justificatif (certificat médical contre-indiquant la pratique du VTT, contrat d'embauche, certificat de travail ou certificat de décès d'un proche) pour prétendre au remboursement de ses droits d'inscription.

Sauf cas exceptionnel cités plus haut, sans souscription à l'assurance annulation, aucun remboursement ne sera effectué.



Art 5 : Programme :

Dimanche 14 Mars 2021 :

Programme :

7h30 - Accueil Participants
9h00 - Départ Run 1
11h00 - Départ Run 2
13h00 - Départ Run 3
14h00 - Résultat sans Podium

Important :

- Remontées des participants en Navettes + Remorques

Art 6 : Catégories et Résultats :

- Scratch Hommes
- Scratch Dames

Art 7 : Assurance et Obligations des concurrents :

L'assurance de l'épreuve a été souscrite auprès de la société :

FFC
AXA ASSURANCE

L'assurance est OBLIGATOIRE.

Les coureurs licenciés FFC devront présenter leur licence lors de l'inscription sur Internet.

Les coureurs non licenciés FFC doivent fournir un certificat médical de moins de 6 mois lors de leur inscription sur internet.

Art 8 : Modification du Règlement / Additif / Interprétations :

Le directeur de course est chargé de l'application du règlement et de ses dispositions pendant le déroulement de l'épreuve. Le directeur de course se réserve le droit de modifier le règlement si besoin.

Toute réclamation sur cette application sera transmise par instruction net du jury.

De même, tout cas non prévu par ledit règlement sera étudié par le jury qui a seul le pouvoir de décision.

Toute éventuelle modification ou disposition supplémentaire seront annoncées par des additifs datés, numérotés qui feront partie intégrante du règlement.

Ces additifs seront affichés aux endroits prévus à cet effet dans les plus bref délais et communiqués aux participants.

Art 9 : Parcours et Balisage :

Le parcours est balisé par de la bombe fluo au sol, des flèches au sol et des filets rouges.

Les départs seront matérialisés par de grandes oriflammes et ligne au sol.

Les arrivées seront indiquées par des panneaux.

Il est obligatoire de suivre les chemins existants et de respecter le parcours.

Il sera impératif de respecter une vitesse moyenne sur les chemins de liaison ouverts au public afin d'éviter les accidents.

Il est obligatoire de passer entre les rubalisés.

Toutes les coupes, non-respect du parcours ou vitesse excessive en liaisons seront sanctionnés par la disqualification.

Art 10 : Vérifications Techniques / Équipement :

Les VTT doivent avoir un bon état général, non fendu et des freins en bon états.

Des contrôles techniques pourront être effectués à tout moment.

Casque intégrale, casque enduro, dorsales, genouillères, coudières, gants longs obligatoires.

Si l'organisation détecte un VTT ne correspondant pas aux critères ci-dessus, le pilote se verra refuser le départ pour des questions de sécurité.

Les dossards devront être portés par tous les concurrents.

Les dossards ont des emplacements réservés aux partenaires de l'épreuve, et doivent être conservés dans leur configuration originale.

La mauvaise tenue, la modification ou l'absence de ces supports entraîne des pénalités. Art 10

Il est permis aux concurrents d'appliquer toutes publicités sur leur VTT.

De nombreux commissaires seront placés tout au long du parcours pour constater toutes infractions au règlement.

Leurs rapports donneront au jury le pouvoir de décision quant à la mise hors course du concurrent ou de la pénalité.

Art 11 : Pénalités / Sanctions :

- | | |
|---|------------------|
| - Publicité de l'organisation non apposée : | Départ Refusé |
| - Non-paiement des droits d'inscriptions : | Départ Refusé |
| - Absence de Certificat Médical : | Départ Refusé |
|
 | |
| - Non-respect des tracés lors des épreuves chronométrées : | Disqualification |
|
 | |
| - Tenues de course et accessoires manquants : | |
| - Pas de casque VTT intégral, enduro ou casque de Ski : | Départ Refusé |
| - Pas de coudières, dorsale VTT : | Départ Refusé |
| - Pas de gants long VTT + Ski : | Départ Refusé |
| - Pas de genouillères VTT : | Départ Refusé |
|
 | |
| - Pollution et dégradation : | Disqualification |
| - Manque de politesse ou insulte auprès d'un membre du CO : | Disqualification |

Art 12 : Droit d'Images :

Tout concurrent qui prend part aux compétitions autorise expressément les organisateurs de l'événement ainsi que leurs ayant droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prise à l'occasion de l'événement, sur tous les supports y compris les documents promotionnels, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévu par la loi, règlements, ainsi que pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. L'utilisation de drone pourra être effectuée afin de survoler les coureurs pendant les différentes épreuves.

Toute inscription fera office d'acceptation du règlement ci-dessus par les personnes concernées.

